

## La redéfinition des liens avec l'AELE

**Source:** CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_redefinition\\_des\\_liens\\_avec\\_l\\_aele-fr-of6fob03-80a8-4f41-b4c9-3b313f2f9fbc.html](http://www.cvce.eu/obj/la_redefinition_des_liens_avec_l_aele-fr-of6fob03-80a8-4f41-b4c9-3b313f2f9fbc.html)

**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016



## La redéfinition des liens avec l'AELE

Après l'adhésion en 1973 de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark à la Communauté économique européenne (CEE), les relations de celle-ci avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) doivent être repensées. Plus des quatre cinquièmes du commerce des pays membres de l'AELE se font désormais avec la CEE. La CEE et l'AELE restent en effet les principaux partenaires commerciaux l'une de l'autre.

Les pays demeurant dans l'AELE - l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse - désirent coopérer avec la CEE sans perdre pour autant leur autonomie politique et signent, pour ce faire, des accords bilatéraux de libre-échange avec la Communauté. Le 22 juillet 1972, la CEE conclut un accord tarifaire et de libre-échange avec l'Autriche, l'Islande, le Portugal, la Suède et la Suisse. La Finlande paraphe cet accord qui entre en vigueur le 1er janvier 1973. Suite à ces accords, les pays de l'AELE et ceux de la CEE suppriment entre eux la plupart des droits de douane et des contingents sur les produits industriels.